



LE GREENSCOPE #32

Chaque mois, les équipes Etyo Green Insight décryptent l'actualité de l'Immobilier Durable, de la Green Supply Chain et de la Finance Responsable.

Au programme de cette édition :

RETOUR D'EXPÉRIENCE

- APRR : Définition d'une stratégie ESG pour les aires de service à horizon 2040

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

- Mardi de la DGPR : les PFAS (substances perfluorées)
- La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : défis et opportunités

INNOVATION

- L'importance du Jumeau Numérique dans le secteur de l'immobilier
- Le béton de lin : un matériau naturel 100% français

ACTUALITÉS

- Etyo vous invite au Supply Chain Event les 14 et 15 novembre prochains à Paris

RETOUR D'EXPÉRIENCE

APRR : Définition d'une stratégie ESG pour les aires de service à horizon 2040



APRR, deuxième concessionnaire autoroutier en France, a fait appel à Etyo pour être accompagné en termes de stratégie ESG, dans le renouvellement des contrats de sous-concession de ses différentes aires de services sur le réseau.

L'objectif : les accompagner dans la rédaction du cahier des charges à destination des futurs exploitants des aires de services dont les concessions s'achèveront en 2040, en intégrant des critères ESG et de transition écologique ambitieux.

Dans ce cadre, Etyo a réalisé une veille réglementaire et un benchmark de plusieurs acteurs du secteur pour identifier les bonnes pratiques du marché. Un audit de chaque aire a par ailleurs été

mené sur 2 points : un audit décret tertiaire et l'alignement aux critères ESG.

À partir de cet état des lieux, Etyo a proposé les critères de transition écologique attendus sur les installations commerciales des aires de service de demain.

Quels résultats pour cette mission ?

- Proposer des critères qui anticipent les défis ESG des 15 prochaines années (fin des concessions)
- Prioriser les enjeux pour s'aligner sur la stratégie de transition écologique d'APPR
- Estimer l'impact financier des mesures
- Créer un outil d'évaluation pour analyser les offres des exploitants

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Mardi de la DGPR : les PFAS (substances perfluorées)



Les PFAS (Substances per- et polyfluoroalkylées) sont des composés utilisés dans la fabrication d'imperméabilisants, d'anti-adhésif.

Difficilement dégradables, ils persistent dans l'environnement : sols, sédiments, air, eau, organismes vivants... Leurs effets néfastes sont multiples.

La nouvelle directive du 13 janvier 2023 complète les directives européennes existantes en imposant enfin des restrictions globales sur la production, la mise sur le marché et l'utilisation de PFAS. 20 PFAS ont par ailleurs été ajoutés au programme d'analyse de la qualité des eaux brutes destinées à la consommation humaine.

Ces produits étant issus des industries, un arrêté ministériel, paru le 20 juin 2023, a pour objectif d'effectuer un état des lieux de la présence de PFAS dans les rejets aqueux des ICPE. On recense un total de 5000 sites qui devront effectuer des mesures sur les eaux pour ensuite publier les résultats sur la plateforme GIDAF (Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente).

La Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : défis et opportunités



La démarche ZAN est devenue un sujet central en France visant à réduire l'urbanisation pour protéger les espaces naturels.

Cette initiative découle de la loi Climat et Résilience qui fixe les objectifs de la Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050. Une première étape impose aux collectivités territoriales une réduction d'environ 50% du rythme de consommation d'espaces naturels, par rapport à leur bilan des 10 dernières années (2011-2021) d'ici 2031.

La loi du 20 juillet 2023 vise à faciliter la mise en œuvre ZAN pour les collectivités territoriales et définit les premiers leviers :

- Planification et encadrement de l'artificialisation des sols
- Renaturation des sols (ou désartificialisation)
- Réhabilitation des friches

[Je découvre l'article complet](#)

INNOVATION

L'importance du Jumeau Numérique dans le secteur de l'immobilier



La décarbonation du secteur de l'immobilier représente un enjeu majeur pour la France, qui en accord avec ses engagements européens, vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour répondre à ces défis, les acteurs de l'immobilier mettent en œuvre diverses stratégies, parmi lesquelles figure le Jumeau Numérique, également connu sous le nom de «Digital Twin».

Il s'agit d'une technologie qui révolutionne actuellement l'industrie du bâtiment en s'appuyant sur l'Intelligence Artificielle (IA) et l'Internet des Objets (IoT).

[Je découvre l'article complet](#)

Le béton de lin : un matériau naturel et 100% français



Source : Bâtilin

L'entreprise Bâtilin, filiale de la coopérative de lin L.A.Linière du Pas-de-Calais (62), a mis au point un bloc de béton de lin. Avec ce nouveau matériau constructif bio-sourcé, la coopérative souhaite valoriser un sous-produit de l'industrie linière : l'anas de lin.

Ce bois contenu dans la tige du lin représente 50% de la plante et est responsable de 15 000 tonnes de déchets par an pour la coopérative.

Les propriétés du béton de lin sont nombreuses surtout en tant qu'isolant :

- Faible conductivité thermique et importante capacité de déphasage
- Grande perméabilité à la vapeur d'eau qui en fait un régulateur hydrique et offre plus de confort
- Porosité du lin pour une double fonction d'isolant acoustique

En plus d'avoir un bilan carbone très faible, ce béton de lin 100% français est produit dans les Hauts-de-France, à partir d'une ressource naturelle locale. Bâtilin a investi près de 5 millions d'euros pour construire en 2025 une usine au sein de la coopérative de lin de Bourbourg. L'objectif est de produire à terme 2400 blocs de lin par jour.

ACTUALITÉS

ETYO VOUS INVITE

Participez au Supply Chain Event à Paris,
Porte de Versailles

14 & 15 novembre 2023

**JE M'INSCRIS POUR RECEVOIR
MON INVITATION**



Retrouvez-nous
sur le stand F06

Etyo Green Insight
3, rue de Stockholm
75008 PARIS
contact@etyo.com



© 2023 ETYO Group